



TEAM VASIO ROMAIN



ASA VAISONNAISE

37^{ème} Rallye de Vaison

29 février et 1^{er} mars 2020

RÈGLEMENT PARTICULIER

- COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2020
- CHALLENGE DE LA LIGUE PROVENCE / ALPES / CÔTE D'AZUR DES RALLYES
 - ❖ PILOTES ET COPILOTES
 - ❖ JEUNE ESPOIR RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: le 2 janvier 2020

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement.

Clôture des engagements : 17 février 2020 à minuit

Parution du road-book : 22 février 2020

Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye :

www.teamvasioromain.com

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 23 février et vendredi 28 février 2020 de 8h à 18h.

Vérifications Administratives : Samedi 29 février 2020 de 7h à 11h15.

Lieu : ESPACE CULTUREL de VAISON LA ROMAINE

Vérifications techniques : Samedi 29 février 2020 de 7h15 à 11h30 GARAGE VALDELUC

Route de Nyons

Heure de mise en place du parc de départ le : 29 février 2020 de 7h30 à 12h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 29 février 2020 à 10h30 à l'Espace Culturel

Publication des équipages admis au départ le : 29 février 2020 à 12h30 à l'Espace Culturel

Publication des heures et ordres de départ le : 29 février 2020 à 12h30 à l'Espace Culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives.

Départ première étape le : samedi 29 février 2020 à 13h30

Arrivée première étape à Vaison la Romaine le samedi 29 février 2020 à 16h31

Publication des résultats partiels le : samedi 29 février 2020 à 19h30 h à l'Espace Culturel

Départ deuxième étape de Vaison la Romaine le dimanche 1 mars.2020 à 7h15.

Arrivée finale à Vaison la Romaine le 1 mars 2020 à 13 h32.

Publication des résultats du rallye le dimanche 1 mars 2020 - 30 minutes après la dernière voiture entrée en parc. Lieu : Tableau d'affichage ESPACE CULTUREL à VAISON LA ROMAINE

Remise des prix le dimanche 1 mars 2020 15 mm après la publication des résultats définitifs à l'Espace Culturel de Vaison la Romaine.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAISONNAISE organise les samedi 29 février et le dimanche 1 mars 2020 une épreuve automobile régionale dénommée 37^{ème} Rallye de Vaison en qualité d'organisateur Administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport auto PACA le 26 novembre 2019 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organisation N°8 en date du 26 novembre 2019.

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain & Jacques GAUTHIER Tél 06 66 08 95 69

Membres : Comité Directeur du TEAM VASIO et Comité Directeur de l'Asa VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye : Team Vasio Romain - La Piscine - BP 44 - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 06 89 50 86 60 – CUER Alain – Mail : teamvasioromain@orange.fr

Organisateur technique

Alain CUER - Tel : 06 89 50 86 60

Nom : TEAM VASIO ROMAIN

Adresse : BP 44 - 84110 VAISON LA ROMAINE -

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilyne	Lic 6840
Membre du Collège	M. ALAIN Marie Laure	Lic 228679
	M. BELON Catherine	Lic 162324
Directeur de Course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Adjoints à la direction de Course	M. OUDINOT Stéphane	Lic 45980
	M. POUQUINE Georges	Lic 20225
	M. VERNET Daniel	Lic 147321
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 5492
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier	M. BERNARDI Jean Michel	Lic 112398
	M.KARBOUCHE Philippe	Lic 155849
Directeur de Course délégué aux épreuves Spéciales	M. BARDIN Yannick	Lic 46 622
	M. BONNABEL Delphine	Lic 132992
Commissaires Techniques	M. PINAZO Jean François	Lic 1085
	M. AUDISIO Jean Michel	Lic 3344
	M. BLANC Philippe	Lic 38131
	M. BORDERON Loys	Lic 183288
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M. MANGEMATIN Christian	Lic 6507
Commissaire Technique Responsable VHC	M. BLANC Philippe	Lic38131
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin au PC	Dr. LEROY Jacqueline	Lic 156956
Médecin sur E S	Dr. VANIER Frédéric	
	Dr. DIACONO Dominique	Lic 27240
Chargé des relations avec les concurrents	M. DUFRESNE Régis	Lic 2484
	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336
Responsable des Commissaires	Mme. BERNARDI Gaby	Lic 54736
Chargée des relations avec la Presse	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2020 coefficient 2, le challenge de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **vérifications administratives** qui auront lieu le Samedi 29 février 2020 à VAISON LA ROMAINE de 7h00 à 11h15 h à l'Espace Culturel.

Les **vérifications techniques** auront lieu le 29 février 2020 de 7h15 à 11h30 : GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de VAISON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 février 2020 à minuit. **Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680€
- **50 Euros de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 pour un seul des 2.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée. L'emplacement est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le n° du concurrent à coller sur le pare-brise des véhicules et permettra d'accéder au parcs d'assistance.

La dépanneuse dans les spéciales sert uniquement pour enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 182.73 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Combe de Veaux (Coté Malaucene)	5 km 141
ES 2 Col de Fontaube	11.km 730
ES 3.5 Mérindol Propiac	6 km 422
ES 4.6 Combe de veaux (Veaux)	5 km 149

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 23 et le 28 Février 2020 de 8 h à 18 h.

Les numéros d'identification seront délivrés le jour des reconnaissances le 23 février à partir de 8 h au départ de la spéciale de Propiac. Pour le vendredi 28 février à l'Espace Culturel de Vaison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.
- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables :

	GENERAL	CLASSES				
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 12 partants	+de 12 partants	FEMININ
1er	600 €	200 €	340 €	340 €	340 €	200 €

2ème	500 €		200 €	200 €	200 €	
3ème	400 €			150 €	150 €	
4ème					75 €	

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

- . **Les Classes R2 – R2J**
- . **Les Classes R3 – R3T**
- . **Les Classes R4 – N4**

Des coupes seront remises aux commissaires une par ASA.

Note : en cas d'ex æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le 1 mars 2020 15 mm après que les résultats officiels soient affichés.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de Leurs prix.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.